



BULLETIN MUNICIPAL

ALLEMAGNE-EN-PROVENCE

Édition Janvier 2022



Directeur de la publication :

Alex PIANETTI

Rédaction :

Victor BANON, Alexandra COSTES, Alexandra MARINIER

Crédit photo couverture:

Grégory Cornet

Prière de ne pas jeter sur la voie publique





Sommaire



Le mot du Maire	3-4
Les Vœux du Maire	5 à 9
Vie de la commune	10 à 14
Urbanisme	15
Recensement de la population 2022	16
Dispositif Cliink	17
Dossier pratique : le tri sélectif	18 à 20
Commerce : institut de beauté et soin de soi	21 à 22
Association : Comité des fêtes Allemagne en Provence	23 à 24
Association : Syndicat d'initiative Allemagne en Provence	25 à 26
Histoire : les Brigands de Provence	27 à 30
Culture : Les Santons de Provence	31 à 32
Obligation de légalisation de débroussaillage	33
Recette : Risotto saumon asperges courgettes	34
Infos pratiques	35
Agenda des manifestations	36
Jeux	37 à 38
Etat Civil	39
Coupon réponse envoi du bulletin municipal par mail	40

RAPPEL :

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont affichés en mairie et à la salle polyvalente. Retrouvez les sur le site internet de la commune :

<https://allemagne-en-provence.dlva.fr/annee-2021/>

Le Mot du Maire

Chères Allemagniennes, Chers Allemagniens,

L'année 2021 est terminée. C'est avec un sentiment de soulagement que nous avons pu reprendre un quotidien presque normal depuis la mi-juin en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Mais lorsque vous lirez cet édit, comment aura évoluée la pandémie ? Aurons-nous subi ou traversé une cinquième vague ? Nul ne peut le dire. La seule certitude est de continuer à respecter les protocoles mis en place par les autorités (masques, vaccins, passes sanitaires).

De ce fait la cérémonie des vœux a été une nouvelle fois annulée.

Ce second semestre a vu se mettre en place un nouveau Comité des Fêtes, association qui n'existait plus depuis plus de cinq ans et qui grâce à une quinzaine de bénévoles va permettre de renouer avec certaines manifestations dont notre fête patronale de la Saint Marc. Celui-ci a déjà organisé la fête d'Halloween et le marché de Noël. Toute personne qui serait intéressée peut se joindre à l'équipe en place.

Le Comité des Fêtes vient en complément du Syndicat d'Initiative déjà très actif par ses diverses manifestations.

D'autre part, en cette fin d'année un projet de réouverture de l'épicerie porté par un particulier a été lancé. Sachant combien ce type de commerce est important dans nos petites communes, nous espérons que ce projet aboutisse pour le bien de tous et puisse s'installer dans la durée. Pour cela il n'appartiendrait qu'à vous de contribuer à la réussite de celui-ci.

Le Conseil Municipal a continué pendant le second semestre à œuvrer pour le bien être de notre village et cela sans relâche et un engagement de tous les instants.

Comme annoncé, la pose des panneaux de signalisation a été finalisée et semble être appréciée.

L'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'est déroulée du 29 juin au 29 juillet et les dernières modifications ont pris un peu de retard côté administratif mais son approbation devrait se faire d'ici le second semestre.

Les travaux de reconditionnement du lit du Colostre en amont de St Véran sur 2 kms ont débuté en novembre et se termineront, après une interruption au printemps, au mois d'août. En revanche les travaux entre le pont de Valensole et le pont de St Pierre n'ont pu démarrer et sont repoussés pour raisons administratives en 2023.

Les travaux de restauration de l'église ont débuté, cela reste un gros chantier, un travail de longue haleine, complexe et qui devra faire l'objet d'une deuxième tranche au vu des coûts ; les sommes engagées étant importantes.

Enfin notre commune fera l'objet d'un recensement de la population (du 20 janvier au 19 février 2022) qui régulièrement nous permet d'anticiper certaines décisions et de réviser le montant des subventions reçues ou accordées à la commune, Je vous demanderai de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur.

Sachez que toute l'équipe municipale travaille de concert et ce depuis maintenant plus de vingt mois pour faire en sorte que notre commune avance, autant sur certains projets que dans la résolution de problèmes pouvant apparaître au jour le jour, tout en tenant compte de nos capacités financières.

Conscient des responsabilités que vous m'avez confiées, je vous assure de mon investissement total au quotidien pour le présent et l'avenir de notre commune. Vous trouverez dans ce bulletin le détail de nos réalisations de l'année 2021 et celles prévues en 2022, programmées, initiées ou en cours d'étude.

Dans l'attente, je vous présente au nom du Conseil Municipal nos meilleurs vœux pour l'année qui débute.

Bonne lecture à tous.

Votre Maire

Alex PIANETTI

Vœux du Maire

Pour la deuxième année consécutive nous ne pouvons pas nous réunir pour la cérémonie des vœux et cela, vous l'aurez compris, à cause de l'incertitude qui subsiste sur la sortie de cette crise sanitaire. J'en suis, avec mon Conseil Municipal, sincèrement désolé mais nous ne pouvons prendre le moindre risque en ce qui concerne la santé de nos administrés, notre santé, votre santé.

Ces pages supplémentaires dans le bulletin municipal sont l'occasion pour moi de vous présenter en détail nos réalisations de 2021. Beaucoup de travaux ont été menés et/ou initiés, certains visibles, d'autres moins mais tous aussi importants les uns que les autres.

Il sera également question d'évoquer les prévisions pour l'année 2022.

Réalisations 2021 :

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 29 juin au 29 juillet la phase de finalisation pour son approbation a débuté au 4^{ème} trimestre mais a pris un peu de retard pour des raisons administratives. Celui-ci entrera en vigueur d'ici le second semestre, je l'espère.
- Pose d'un portail et clôture (sécurisation) au hangar communal.
- Mise en place d'un système de vidéoprotection (celui-ci a déjà permis d'élucider des cambriolages et des incivilités).
- Réfection de l'appartement situé au-dessus de l'ancienne mairie pour sa location.
- Pose d'un rack à vélos sur la place de Verdun.
- Pose d'une table de ping-pong et d'une table de pique-nique au City Stade.
- Traçages horizontaux (passages piétons, damier, lignes de bordures de voie), pose de panneaux pédagogiques et de signalisation dans la traversée du village.
- Changement du tourniquet au jardin d'enfants.
- Réfection provisoire du chemin des plaines avec l'aide de riverains que je remercie.
- Achat d'un tracteur, épareuse, broyeur, lame, distributeur de sel et godet. Cette opération a été possible grâce à une subvention conséquente, l'autofinancement ayant été ainsi réduit à sa portion congrue.
- Redémarrage et toilettage du site Internet.
- Mise en place des LDG (Lignes Directrices de Gestion) pour le personnel

- Renouvellement des contrats photocopieurs et imprimantes de l'école et la mairie.
- Pose d'une grille en fer forgé à l'entrée de l'église prise en charge par l'Association de Sauvegarde de la Chapelle et l'Eglise St Marc, que je remercie.
- Réalisation de la tranche de débroussaillage du Colostre en aval du pont de St Pierre et en amont du pont de Valensole (maîtrise Parc du Verdon).
- Début du reconditionnement du lit du Colostre à partir de la Maison de Produits de Pays sur 2 km vers Riez (maîtrise Parc du Verdon).
- Divers travaux à l'école.
- Pose de rideaux à la salle polyvalente.
- Début des travaux de réfection de l'église

Travaux réalisés sous la maîtrise de la DLVAgglo :

- Installation de colonnes de tri chemin de St Véran et vallon du Tartavel.
- Reprise totale des réseaux eau potable et assainissement rue Marcel Amiel.
- Création d'un réseau pluvial chemin de Notre Dame des Grâces.
- Amélioration du pluvial rue Félix Arnoux.

Ceci n'a pu être réalisé qu'avec l'engagement total de l'équipe municipale au travers des différents groupes de travail mis en place et la recherche permanente de subventions auprès de nos partenaires institutionnels que sont l'Etat, la Région, le Département et la DLVAgglo, sans augmentation de nos taxes ni recours à l'emprunt. Nous avons pu augmenter nos capacités d'autofinancement par la réduction de nos dépenses de fonctionnement, cette rigueur budgétaire nous permettant de ne pas altérer nos finances. Bien entendu nous aurions pu faire plus, voire mieux aussi, mais beaucoup de réalisations demandent beaucoup de temps, d'études, de réflexion et de patience parfois.

Projetons-nous maintenant sur l'année qui commence et les projets déjà prévus et/ou initiés sans pour autant oublier les imprévus qui feront jour tout au long de celle-ci.

- Pose de deux bornes à incendie chemin de St Véran (imposées par le SDIS).
- Tranche de réfection du chemin des plaines.
- Finalisation des fouilles archéologiques à la Chapelle Notre Dame des Grâces.
- Nettoyage du vallon de Tartavel.
- Reprise totale des réseaux eau potable et assainissement de la rue Maurice Favier et la place de Verdun (DLVAgglo).
- Continuation des démarches de mise aux normes du cimetière Notre Dame des Grâces.
- Réfection du mur du cimetière Notre Dame des Grâces.
- Mise en place d'un système d'alerte aux administrés.
- Continuation de la réfection de l'église.
- Sécurisation du chemin de Roumpe Cuou.
- Installation d'un panneau d'information lumineux.
- Achat d'un véhicule léger.
- Divers travaux école : étanchéité préau, passage éclairage LED de la cantine, portillon sur portail.
- Mise en place obligatoire du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les employés.

Etudes :

- Aménagement de la Zone d'Activités de St Antoine.
- Aménagement du parking de la Maison de Produits de Pays.
- Remplacement chauffage Mairie.
- Réhabilitation des appartements du presbytère.

Il me reste maintenant à remercier tous ceux ou celles qui ont œuvré pour notre commune tout au long de l'année :

- Je remercie les institutrices de notre école, Mesdames Robert et Capelier ainsi que Nicole et Manon, employées communales au sein de celle-ci avec toujours le souci du service rendu pour la sécurité et le bien-être de nos tous petits.
- Je remercie les employés du service technique, Olivier, Loïc et Richard, qui œuvrent tout au long de l'année au sein de notre village et répondent toujours aux multiples sollicitations demandées ou imprévues.
- Je remercie les secrétaires de Mairie Laurence et Sabrina pour le sens du service rendu et de l'aide qu'elles vous apportent au quotidien sans oublier Elisabeth, partie à la retraite.
- Je remercie Rachel pour sa qualité d'accueil sans qui le service postal sur la commune n'existerait plus.
- Je remercie Perle qui s'occupe du nettoyage des locaux communaux.
- Enfin je remercie l'ensemble de mon Conseil Municipal, adjointes, conseillères, adjoint et conseillers qui se sont engagés à mes côtés et sans qui je ne serai rien. Je leur exprime toute ma gratitude pour leur aide, leur soutien et leur travail au service de la commune afin que celle-ci puisse prospérer harmonieusement, tenant compte de vos attentes légitimes.

Sachez pour finir que je reste l' élu de toutes et tous et que mon bureau vous est ouvert pour dialoguer, vous écouter et vous répondre quel que soit le sujet.

Je vous présente en mon nom personnel et au nom de tout mon Conseil Municipal nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite tant dans votre vie privée que professionnelle, à vous, à vos familles ainsi qu'à tous ceux qui vous sont proches.

Bonne et heureuse année 2022.

Votre Maire.

Alex PIANETTI



Bonne retraite Elisabeth

Le 10 juin, Elisabeth SAVEANT, Secrétaire de Mairie ayant fait valoir ses droits à la retraite, avait invité autour du verre de l'amitié l'ensemble des conseillers municipaux, les employés communaux et amis. Après la remise de cadeaux et bouquets de fleurs, le Maire de la commune lui a rendu hommage à travers ces mots :

« Chère Elisabeth,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour fêter ton départ à la retraite. Je ne vais pas faire un long discours mais simplement te remercier de ton travail pendant ces années passées parmi nous. Secrétaire après avoir été une élue du Conseil Municipal, le professionnalisme, la disponibilité, l'écoute et la grande qualité de travail dont tu as fait preuve sont tout à ton honneur. Tu as également fait preuve de force de proposition, de beaucoup de patience tant auprès de nos administrés que nous élus, anciens comme nouveaux ainsi qu'envers tous les autres agents municipaux par tes conseils éclairés. Tu as su fédérer autour de toi sans jamais te mettre plus en avant que ce que tu aurais pu le faire et cela est tout à ton honneur.

Mais au-delà de toutes ces qualités humaines et professionnelles, ce sont avant tout ta gentillesse, ton accueil bienveillant qui sont plus encore à mettre en avant. Bien que t'ayant côtoyé avant d'être élu, j'ai pu apprécier tout cela depuis maintenant plus d'un an. Je tiens à te remercier personnellement mais aussi au nom de tout le Conseil Municipal.

Comme l'on dit dans ces moments, une page se tourne mais une autre s'ouvre pour toi et j'espère que tu sauras y écrire de beaux et merveilleux chapitres. Tu vas nous manquer, tu nous manques.

Saches que la mairie, cette maison si l'on peut dire, que tu as fait vivre, te sera toujours ouverte.

Je te souhaite du fond du cœur une bonne et heureuse retraite et tous nos vœux pour cette nouvelle vie.

Merci encore. »



Vie de la Commune

CÉRÉMONIE DU 16 JUIN

À l'occasion des 77 ans des événements du 16 juin 1944 survenus dans notre commune, Monsieur le Maire, accompagné de ses Adjointes et Elus a déposé une gerbe au Monument aux Morts de la place du 16 juin ainsi qu'au carré des fusillés du cimetière Notre-Dame-des-Grâces, en présence d'Anciens combattants et du Major de la Gendarmerie de Riez. Devoir de mémoire accompli pour nos martyrs morts pour la France.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 103ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 a eu lieu en présence de Monsieur le Maire, accompagné de ses Adjointes et d'Elus, de l'Union Nationale des Anciens Combattants et de villageois. Des gerbes ont été déposées au Monuments au Morts de la Guerre 14-18 de l'école, ainsi qu'au carré Militaire du cimetière Notre Dame des grâces et au Monument de la place du 16 juin 1944.



RÉNOVATION DU PATRIMOINE

Une grille a été installée par l'Atelier Ferronnier de Roumoules, à la porte de l'Église St Marc, dans le but de ventiler au mieux le bâtiment afin de remédier au problème d'humidité. L'association de sauvegarde de l'Église et de la Chapelle St Marc a pris en charge la totalité de l'opération,



NOUVELLES INSTALLATIONS

Comme cela vous a été annoncé dans la dernière édition du bulletin municipal, le nouveau tourniquet est installé depuis le 24 juin 2021. Il nous a été livré en retard en raison d'une panne d'approvisionnement des matières premières. Amusez-vous et soyez prudents,



Tout comme sur la façade de l'agence postale communale, et dans le but d'améliorer leur qualité visuelle, des protections ont été ajoutées aux moniteurs de climatisation de la salle polyvalente



VOYAGE CCAS

Le 16 octobre, le CCAS organisait son voyage annuel, au cabaret Francky Folies de Venelles. Tous les participants se sont délectés de ce superbe spectacle. Nous vous informons que la sortie ou le voyage annuel organisé par le CCAS sera désormais ouvert à tous, sans limite d'âge. Pensez-y pour l'année prochaine.



COLIS DE NOËL CCAS

Comme chaque année, le CCAS a distribué aux administrés de 70 ans et plus un colis de Noël composé de produits locaux de la Maison de Pays.



Cimetières

POUR LE RESPECT ET LA RECONNAISSANCE DE NOS DÉFUNTS

Notre municipalité s'investit dans l'organisation des cimetières communaux, afin d'optimiser les futures emplacements disponibles, revoir le règlement intérieur des cimetières, ces lieux de recueils faisant intégralement partie de la vie de notre village.



Il s'avère que certaines tombes paraissent abandonnées, principalement sur le cimetière Notre dame des Grâces. Au cours de l'année 2022, des panneaux seront placés sur ces tombes invitant les familles, amis ou connaissances, à bien vouloir se signaler en mairie, afin de pouvoir connaître les éventuels descendants et ainsi pouvoir statuer sur le devenir de ces tombes.

La principale préoccupation de l'équipe municipale étant le respect de la mémoire des défunts, nous vous remercions par avance pour votre aide dans la remontée d'informations susceptibles de nous aider dans cette tâche délicate.





DÉFIBRILATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE DAE

Nous vous rappelons qu'un DAE se trouve en face de la Mairie à côté de la Poste. Il s'agit d'un dispositif médical d'aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.

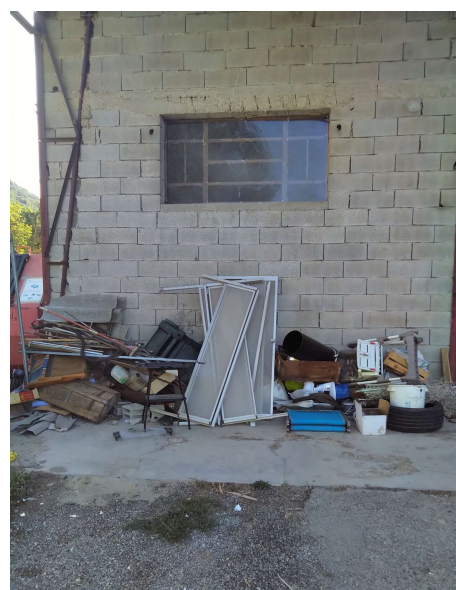


POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

De nouveaux points d'apports volontaires de tri sélectif ont été installés au Tartavel. Le tri c'est l'avenir, nous comptons sur votre coopération et votre civisme pour contribuer à l'avenir de la planète.

DÉPÔTS SAUVAGES ENCOMBRANTS

Voici ce que les employés communaux ramassent en moyenne en une semaine dans et aux abords de la commune ! Nous vous rappelons que le dépôt sauvage d'encombrants et/ou d'ordures autre part que dans les points de collecte prévus à cet effet est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€. Nous appelons la population au civisme, il en va du bien-être de tous!



Urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la SVE (Saisine par Voie Électronique) s'applique aux demandes d'autorisation d'Urbanisme avec l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme dématérialisée.

Grâce à la dématérialisation, vous pouvez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, et d'envoyer des plis en recommandé ou de vous déplacer. Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée.

Un portail est mis en place pour faciliter le dépôt des dossiers ainsi que les échanges entre vous et votre Mairie.



<https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva>

Attention : seules les demandes d'autorisation d'urbanisme dématérialisées déposées via le portail seront traitées. Toutes autres voies dématérialisées seront nulles et non-avenues.

Bien entendu, les services de la commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure.



Rappel fait par le service d'urbanisme

Le service d'urbanisme rappelle que tous les travaux concernant la pose de climatisations, chauffages, gaz, installations de panneaux photovoltaïques en toiture comme en façade, fenêtre en toiture....sont soumis à l'autorisation et nécessitent l'avis de l'architecte des Bâtiments de France dans les zones concernées. Certaines zones de notre village sont concernées, aussi, n'hésitez pas à vous renseigner en Mairie où toutes les informations sont disponibles. Une demande d'autorisation doit être déposée par le propriétaire ou l'entreprise chargée des travaux. Les règles de l'art imposent aux entreprises de prévenir les propriétaires des obligations légales.



RECENSEMENT

Il se déroulera sur Allemagne en Provence du 20/01/22 au 19/02/22. Les fiches de recensement seront distribuées durant ces dates. Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires, Votre participation est très importante pour construire notre vie de demain. Merci de votre collaboration,




Recensement de la population 2022

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !
Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées
Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.




Recensement de la population 2022

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet :
le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 20 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

DISPOSITIF DLVA CLIINK

Le 12 novembre, la DLVA a équipé le conteneur de tri de verre de la place du dispositif Cliink, véritable atout écologique et économique.

«Ce dispositif connecté est une première étape dans une politique environnementale qui se veut innovante au plus près de nos concitoyens » V. Allevard vice-président de la DLVA article HPI du 5 au 11/11/2021.





Le tri récompensé !

Cliink® récompense le geste de tri par des bons d'achat chez vos commerçants. Grâce à l'application mobile, chaque fois que vous déposez du verre dans un conteneur de tri connecté, vous gagnez des points !

Comment ça marche ?

1 Pour profiter de l'action ?
S'INSCRIRE

Je télécharge l'application Cliink® et je m'inscris.

2

Je me connecte à un conteneur en Bluetooth.

3

Chaque dépôt = 1 point.
Les points sont crédités d'ici 24 à 48H.

4

Je convertis mes points en bons d'achat sur l'appli.

Téléchargez l'application Cliink®






Ne pas jeter sur la voie publique.



une action
DLV AGGLO
SURLANCE LUBERON VERDON



Le tri du verre récompensé

près de chez vous !



Plus d'infos

DLVA.fr
ou 04 92 70 34 00

Dossier Pratique

« Le tri sélectif »

Où faire le tri sélectif sur la commune d'Allemagne-en-Provence?



- Au fond de la Place du 16 juin
- Au quartier St Véran
- À côté de la salle Polyvalente
- À l'entrée du Tartavel



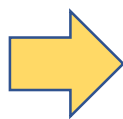
[CARTE INTERACTIVE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE DLVA](#)

Pourquoi faire le tri sélectif de vos déchets?

Trier nos déchets nous permet de faire des économies, 1 tonne de carton recyclée permet d'économiser l'équivalent d'un an de la consommation en énergie d'un habitant et 6 mois de sa consommation d'eau.

Le tri sélectif de nos déchets contribue à économiser nos ressources naturelles, à éviter le gaspillage et à limiter les pollutions.

En triant nos déchets nous luttons activement contre le gaspillage, En effet, une fois recyclés, nos déchets servent à la fabrication de multitudes d'objets.



**1 tonne d'emballage
en plastique triée**

1813 pulls polaire



**1 tonne d'emballage
en verre triée**

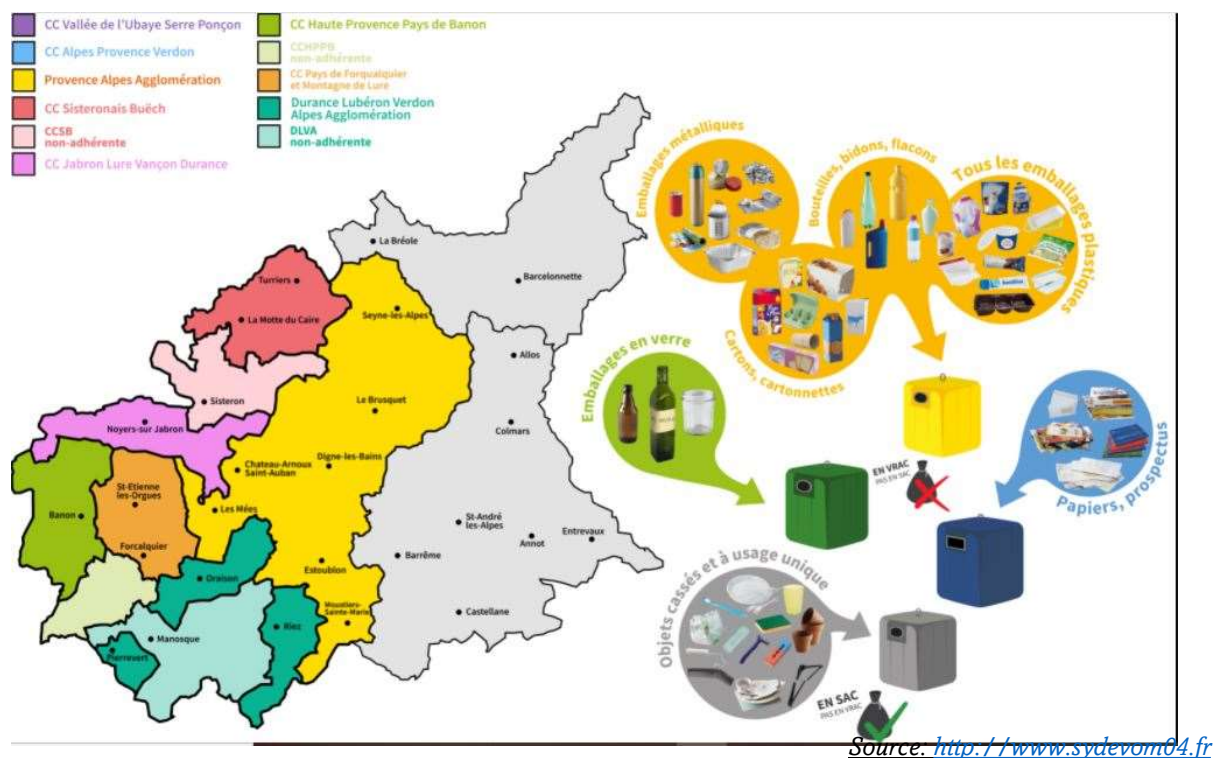
2222 bouteilles de 75cl



**1 tonne de papier
et carton triée**

3753 boîtes à chaussures

Les consignes de tri au sein de la DLVA



Comme vous pouvez le constater sur cette carte mémo tri, les consignes de tri se sont simplifiées ces dernières années.

Désormais, **TOUS** les emballages plastiques, cartonnettes, métalliques... se trient dans les conteneurs jaunes.

Nous vous informons et/ou vous rappelons que des sacs de tri sont à votre disposition gratuitement à la Mairie.

Enfin, nous vous rappelons que de le dépôt d'encombrants en pleine nature et aux abords des points d'apports volontaires est **INTERDIT**, Il est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€.

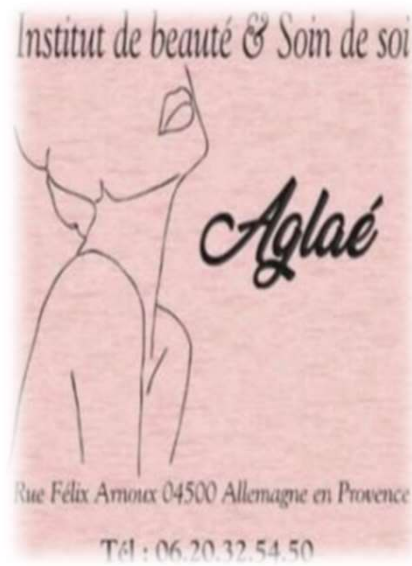
Liste des déchèteries du territoire de la DLVA:



<https://www.dlva.fr/mon-agglo-au-quotidien/dechets/dechetteries/>

Merci pour nos enfants et pour la planète!

Commerce



Un nouveau commerce s'est ouvert au sein de notre commune

Fiona Gannerre, diplômée d'un BAC PRO Esthétique, Cosmétique et Parfumerie, à l'école Vicenta de Manosque, enfant d'Allemagne-en-Provence, s'est lancée à son compte le 9 novembre 2021.

Son institut se situe à côté du salon de coiffure L'instant L, tenu par sa sœur Laura.



C'est ainsi que vous pouvez, au même endroit, Mesdames et Messieurs, vous faire coiffer et désormais, également prendre soin de vous.

Vous pouvez prendre RDV pour des épilations, une teinture des sourcils, ou un soin du visage simple ou complet, ciblé en fonction de votre type de peau.

Fiona ne compte pas en rester là, elle prévoit de se perfectionner en suivant diverses formations et proposer d'autres prestations (lifting colombien, hyaluroopen, extension de cils).



Elle a choisi de travailler avec une large gamme de produits à base de fruits et d'huiles essentielles aux senteurs exquises.

Une semaine chargée, compliquée? Accordez-vous un pur moment de détente et de relaxation avec un modelage corps, relaxant dos, Californien ou lymphatique, Fiona saura répondre à vos attentes avec ses doigts de fée.

Enfin, vous aimez être impeccable jusqu'au bout des ongles? Pas de soucis, vous pouvez également prendre RDV pour une manucure/pédicure, avec ou sans pose de vernis semi-permanent.



Fiona vous accueille aux horaires suivants :

Mardi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Mercredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Jeudi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Samedi : 9h00-12h00



Prenez RDV au

06-20-32-54-50

Nous lui présentons nos félicitations pour l'ouverture de son commerce et nous souhaitons à Fiona toute la réussite qu'elle mérite. C'est un immense plaisir de voir naître un commerce de proximité dans notre village.



ASSOCIATION



Début Juillet 2021, un nouveau Comité des Fêtes s'est formé à l'initiative de Monsieur Le Maire.

Les membres sont :

MEMBRES DU BUREAU

Christophe Bartolo	Président
Loic Onillon	Vice-Président
Aurélie Bartolo	Secrétaire
Maeva Vankelst	Vice-Secrétaire
Alexandra Costes	Trésorière
Laura Vilard	Vice-Trésorière

MEMBRES D'HONNEUR

Perle Chimot	Anthony Morel
Nicolas Costes	Salma Khal
Victor Banon	Christelle Dell'Ova
Claude Bartolo	Vanessa Martorana
Bernard Piechon	Sebastien Ambrosino
Sokaïna Khal	Georgette Guerrini
Catherine Guerrini	Philippe Thunus

Les activités et les comptes de l'ancien Comité des fêtes ont été repris et brillamment maintenus par les membres actifs et les bénévoles du Syndicat d'Initiative pendant 3 années, et ce malgré la situation compliquée depuis bientôt 2 ans. Nous tenons une fois encore à les remercier et les féliciter chaleureusement. Au vu de cette situation sanitaire compliquée, l'objectif principal du Comité est de remettre en place la fête votive de la St Marc, les grillades du mois de Juillet et la paëlla du mois d'Août.

Nous sommes tous plein de bonnes volontés pour participer à l'animation du village, seuls ou en collaboration avec les autres associations du village; et faire que nous puissions retrouver une vie festive riche et variée, bien entendu, encore une fois tout cela dépend de l'évolution de la situation sanitaire.

Pour démarrer nos activités, nous avons organisé le 31 Octobre, en partenariat avec l'association de parents d'élèves Les Minots, une après-midi Halloween.

Initialement prévue dans le parc du Château, la météo nous a contraint à faire cette chasse aux bonbons dans la salle des fêtes. Petits monstres, fantômes, sorcières et autres vampires étaient au RDV, environ une soixantaine accompagnés de leurs parents, ont pu faire un parcours d'activités qui les ont conduit au trésor de bonbons. Un petit goûter a été servi et tout le monde a été ravi.



Ensuite, le soir, nous avons organisé une soirée Halloween, toujours à la salle, avec buvette et petite restauration. Le passe sanitaire était obligatoire, nous en avons scanné 90, sans compter les enfants et les personnes qui ont fait la fête sur le parvis de la salle. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui sont venues faire la fête avec nous, et pour tous les compliments reçus sur notre organisation et notamment notre décoration entièrement pensée par Aurélie et Maeva. Cela nous motive encore plus à vous organiser de nouvelles manifestations

Enfin, nous avons organisé notre 1^{er} marché de Noël le dimanche 19 décembre à la salle polyvalente. De nombreux artisans et commerçants locaux ont exposé leur stand. À l'heure où nous terminons cet article, le marché n'avait pas encore eu lieu, mais nous sommes sûrs qu'il a rencontré le même succès que la fête d'Halloween. À bientôt pour la préparation de la fête de la St Marc.



Enfin nous tenons à vous rappeler que le comité est ouvert à toute personne qui souhaiterait s'investir à nos côtés pour la vie festive d'Allemagne en Provence. N'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre sur Facebook :



<https://www.facebook.com/groups/4043504739052292>

Vous pourrez ainsi suivre notre actualité et être informés des prochaines manifestations.

Syndicat d'Initiative

Encore une année en demi-teinte

2021 a encore été une année bouleversée par la pandémie.

Ainsi bon nombre de nos manifestations ont dû être annulées: le VTT, la Foire de Printemps, la Fête de Saint-Marc, le repas Couscous, le repas Paëlla, le Marché Médiéval ainsi que quelques vide-greniers et les lotos.

Heureusement, nous avons pu mettre en place plusieurs animations qui nous tenaient à cœur:

- La Messe à la chapelle Saint-Marc s'est déroulée en petit comité mais sans le déjeuner.
- L'ouverture du Festival de Poètes, le 19 juin, a eu lieu à Allemagne en Provence suivi du concert de Régis MANNARINI.
- Le 2 juillet, nous avons accueilli l'orchestre ERIC ROY qui a animé un bal.
- Nous avons organisé le repas Grillades le 17 juillet qui a rencontré un franc succès.
- La DLVA a offert un concert le 31 juillet avec le groupe HIT HIT HIT.
- Le 17 octobre, la Foire d'Automne a pu avoir lieu avec une quinzaine d'exposants et bon nombre de visiteurs. Tous ravis de l'exposition sur "Noël en Provence" (à la salle polyvalente) et des dégustations diverses.



Pour terminer, le 23 octobre, la soirée Projection "Les Ecrans de la Terre" avec le film de Roger Aillaud et l'intervention de villageois a eu un grand succès.

La Bourse aux Jouets a eu lieu le 28 Novembre sur la Place du village en raison des conditions sanitaires. Malgré un froid mordant, les visiteurs étaient au rendez-vous,

Il y a 3 ans, n'ayant plus de Comité des Fêtes, le Syndicat d'Initiative, sollicité par le Conseil, a pallié à l'organisation de la fête votive et des repas.

Des bénévoles se sont joints au Syndicat pour la mise en place.

Durant cet été, à l'initiative de Monsieur le Maire, un nouveau Comité des Fêtes s'est constitué.

Le Syndicat d'Initiative a remis au nouveau Président tous les documents relatifs aux bilans financiers et au compte (ouvert spécialement pour la gestion durant les 3 années).

Le Syndicat d'Initiative remercie tous les bénévoles qui ont rejoint le groupe pour prêter main forte à l'organisation des différents évènements,

Tous nos vœux de bonne continuité accompagnent le nouveau Comité très motivé.



Histoire

Les Brigands dans le secteur de Riez, Allemagne et alentours, après la Révolution française

Les grandes Révolutions, comme les grands désastres, développent presque toujours, dans certaines natures, une brutalité et un vertige de débauche, que nous retrouvons sous tous les climats et à toutes les époques. Nous fêtons de nos jours, le 14 Juillet, la fête de la révolution française de 1789, mais n'oublions pas les détails de l'histoire, détails néfastes souvent oubliés de façon volontaire, par convenance, car la révolution n'a pas eu sur ce pays que de bons côtés, car suite à cette révolution de nombreuses personnes mal intentionnées en ont profité, une période que l'on a pu appeler par la suite « le régime de la terreur, ». Période troublée qui a duré de nombreuses années, où la France livrée à elle même, semblait dans la terreur, période pendant laquelle il eut de l'exagération dans les actes, des bouleversements dans les pouvoirs, les idées, les croyances, et finalement, des attentats les plus horribles furent inscrits dans les mœurs, car les instincts les plus pervers et les plus violents furent dévoilés et libérés.

Un déchaînement de violences en tous genres, contre lesquelles la loi resta longtemps impuissante. Les Basses Alpes à l'époque, n'ont pas été épargnées, comme partout des actes terribles furent commis par des bandes de « brigands » comme on les appelait autrefois. Voici quelques passages ci-dessous, qui vous montreront la violence dont le secteur d'Allemagne et alentours fut victime.

(Sources Archives Départementales, Séries « Brigandage » et « Le Brigandage dans les Basses Alpes », Tomes I et II, par M.J Maurel 1899)

Mi-Juillet 1790, « un fait curieux se produit sur la commune d'Allemagne, vers quatre heures du matin, quatre personnes pénètrent dans l'église de cette paroisse, et enlèvent une partie des bancs appartenant à des particuliers. Le lendemain, à la même heure, quatre hommes, masqués cette fois, pénètrent encore dans l'église et en sortent tous les autres bancs, sans respecter ceux des conseillers municipaux. Une émeute s'ensuit, le 7 Août, le lieutenant général et le procureur du roi se rendent à Allemagne, accompagnés d'un détachement de soldats du régiment de Bourgogne, afin d'informer contre les coupables et de rétablir la tranquillité. » Nous ne savons malheureusement pas les détails du retour de cette tranquillité. Le commissaire du Gouvernement

Messidor, AN 7, 1798 écrit aux cantons de Riez, Moustiers, Valensole : « Le brigandage commence à désoler vos contrées. Des voleurs attroupés s'introduisent sur le territoire de vos communes...sonnez le tocsin, battez la générale, rassemblez toutes vos forces »

Il s'agissait d'une bande du Var qui rodait, prête à opérer.

Le 15 Messidor, AN 7, « un groupe de 25 bandits investit soudain le village d'Allemagne, assaillit la maison du nommé Gilles, enfonce les portes, pille l'argent et toutes les richesses, vole le linge... tandis que 12 arrachent à sa jeune épouse l'enfant qu'elle allaitait et assouvissent leur brutalité sur elle...

De là, la bande se porte au domicile du nommé Arnoux, brise les portes, pille tout ce qui est à sa convenance et s'en retourne, chargé de butin, dans les forêts du Var. »

« Un détachement militaire fut aussitôt dirigé sur Allemagne pour y stationner, et faire des battues à la Fuste, à Rousset, aux bois de Valensole, qui sont infestés de brigands. »

Puis, diverses opérations militaires s'exécutent dans ces quartiers, le 27 Messidor, le commandant de la force armée se porte à Gréoux à la pointe du jour, pour se joindre à un fort détachement de la garde nationale de Valensole, « Vous cernerez le village dans les lieux qui vous paraîtront suspects... »

An 8, 29 Germinal, 1799 « Meurtre d'une jeune fille entre Riez et Quinson »

Nuit du 22 au 23 vendémiaire AN 8 (14-15 octobre 1799), onze personnes – vieillards, hommes mûrs et jeunes, femmes et enfants – sont massacrées dans la bastide – la maison de campagne - du citoyen Blanc, située sur le terroir de Riez. Un survivant : un enfant de trois ans ! Le crime est découvert par un « ménager », exploitant d'une bastide voisine, qui s'inquiétait de ne plus paraître personne » et qui voyait vaquer à l'abandon les animaux de la ferme

C'est un spectacle atroce que découvre le commissaire de l'administration municipale de Riez, lorsqu'il s'approche de la bastide, et qu'il décrit à son homologue du département : « de ce que l'histoire des forfaits offrira de plus horrible. Tous les crimes à la fois commis ensemble ». Rendu à cette bastide située aux confins de la commune de Riez et de Valensole avec le juge de paix de Riez, Jacques Morenon, deux gendarmes, cent gardes nationaux ainsi qu'un médecin, Garcin, et un officier de santé, Jaubert. Un des cinq administrateurs du Département, Bérard, l'accompagne aussi. Ensemble, trois heures de l'après-midi, ils découvrent dans la cour un premier cadavre, c'est Joseph, pour lequel « nous avons présumé qu'un cochon a mangé cette tête », plus loin un autre, sur le seuil de la maison, une exploitation dénommée « grange », à l'intérieur, dans la pièce principale, un enfant étouffé sous sa mère, c'est Anne Marguerite, et trois autres cadavres, ce sont Joseph, Marguerite et Marie ; enfin, dans une « espèce de cave », les quatre derniers cadavres, ceux du fils de la maison, Joseph, et des employés, Jean, Antoine et Suzanne.

Une femme remue encore, c'est Anne – on la transporte le lendemain à Riez pour des soins mais elle « a expiré en chemin » – et un enfant âgé de trois ans et demi (il est né le 1^{er} germinal an 4), c'est Jean-Paul, « couvert de sang », toujours vivant et seul témoin du crime. L'âme est déjà trop soulevée et il y en avait cent fois trop mais il faut, à la honte de l'humanité, vous dire en quelle situation ont été trouvés tous ces cadavres. Il faut vous représenter une scène d'exécution et de barbarie. C'est ainsi que le rédacteur justifie ce qu'il décrit ensuite : les coups reçus et l'état des cadavres.

Le premier cadavre, celui de la basse-cour, a encore les mains liées et tous ont été « massés », la tête défoncée par une masse. Le propriétaire de la bastide, un vieil homme de 80 ou 85 ans, a la plante des pieds et les genoux brûlés – une torture utilisée par les brigands pour faire avouer à leurs victimes où elles ont caché leur magot, souvent des louis d'or. Qui sont les victimes ? Une famille de granger : *le père, Joseph, de la commune d'Allemagne, 45 ans*, dont le corps est retrouvé dans la cour, la mère, Anne Arnaud, de Riez, 29 ans, morte de ses blessures, leur fille, Marguerite, 3 mois, Joseph et Marie Charabaud, enfants d'un premier lit, 18 et 16 ans ; les domestiques : Maxime Reymond, de Riez, 55 ans, berger, Jean Martin, de Seyne, 36 ans, Antoine Garagne, de Quinson, garde des bestiaux, 23 ans, Suzanne Reymond, journalière, 62 ans ; enfin le couple de propriétaires : Joseph Blanc, 85 ans, et Marguerite Segond, 53 ans.

Les autorités sont frappées par la violence d'un crime commis par ces « cannibales que la nature rougit d'avoir placé dans la classe des humains », comme les désigne le commissaire de l'administration de Riez. Celui-ci avait été terriblement choqué que les brigands aient mangé sur place à l'étage de la grange : Nous avons vu, écrit-il, un bouleversement général de tous les meubles, denrées, effets, résultat des fouilles et recherches et du fromage et des œufs cassés, preuve du repas de cannibale qui a suivi ces horribles massacres. Outre l'action judiciaire pour condamner les coupables, l'administration propose une récompense de 300 francs – une forte somme alors car le revenu journalier d'un travailleur est d'un franc par jour – pour celui qui contribuera à faire arrêter un membre de la « bande d'assassins ». Un des membres de l'administration départementale est envoyé sur place afin d'enquêter. Des visites sont conduites par les troupes de ligne, la gendarmerie, la garde nationale, tous doivent aussi veiller à la sécurité des habitants, en particulier ceux isolés des campagnes. Une troupe de vingt cavaliers est envoyée sur place pour patrouiller et des postes de surveillance sont installés, à la charge des communes, afin de repérer les mouvements des bandes. Tous ceux qui circulent sur les routes et les chemins sont désormais contrôlés. En cas d'alerte, les communes doivent signaler le danger avec le tocsin, le son du tambour ou des feux allumés sur les hauteurs. L'administration départementale, qui a sous ses ordres les administrations municipales, compte sur les Bas-Alpins pour combattre le fléau du brigandage. Ses cinq administrateurs appellent : Le zèle, le courage, la vigilance de tous les bons citoyens, elle les invite à concourir de tous leurs moyens, à l'extermination des brigands, à la sûreté des personnes et à la conservation des propriétés. La mobilisation est générale mais il faudra des années pour réduire ce mal endémique.

En vendémiaire an 8 (octobre 1799), le crime de Riez ne constitue pas, tant s'en faut, la première attaque : le brigandage est alors un phénomène ancien, qui plonge en partie ses racines dans la « Terreur blanche ». En nivôse an 6 (fin décembre 1797), à Moustiers, les Républicains dénoncent des jeunes gens royalistes qui ont persécuté les amis de la Révolution durant ces quelques années, par des menaces et des coups. Sous le Consulat, le brigandage est aussi alimenté par la conscription (la loi Jourdan de 1798 l'impose désormais à tous les jeunes hommes) : certains refusent l'engagement militaire et se cachent des autorités et, parmi eux, quelques-uns deviennent brigands. Au milieu de l'année 1799, les municipalités du canton de Riez s'alarment déjà auprès de l'administration centrale du département. A Riez, en prairial an 7 (juin 1799), les administrations constatent que : Depuis que les brigands ont pillé dans ce pays, on nous entretient ici dans une perpétuelle alarme. On dit sans cesse qu'ils sont à nos portes et en force. Hier on les disait à Esparron et ils y étaient aujourd'hui ; on les dit à Gréoux maître de ce pays. *Le mois suivant, en messidor (juillet 1799), c'est l'agent municipal d'Allemagne qui se tourne vers l'administration de Riez pour lui demander « secours et assistance », car la menace n'est pas abstraite. Deux maisons ont en effet été pillées. La bande : a profité de l'absence des habitants occupés pour la plupart aux travaux des moissons et n'a pas craint de venir en plein jour et à quatre heures du soir pour faire cette expédition. Le nombre s'élevait d'après tous les rapports de vingt-cinq à trente, s'étant réunis par peloton de quatre et de six à un lieu convenu, après avoir fait leur coup, ils se sont enfuis prenant la route de Quinson ou d'Esparron-de-Verdon.* Le crime de Riez entraîna un regain de terreur auprès des habitants, au point de devenir une menace explicitement utilisée par les brigands. Alors que la bastide de François Aillaud, ménager de Montagnac, est investie par une bande de huit brigands le 3 floréal an 8 (23 avril 1800), il s'engage un dialogue entre Aillaud et un brigand : -

Brigand : Il faut nous prêter vingt-cinq louis. -

Aillaud : Mes forces ne me permettent pas de vous faire ce prêt. -

Brigand : Ne cherchez pas à gagner du temps ; autrement il vous arrivera comme nous avons fait à M. Blanc.

La menace était claire, Aillaud s'exécuta.

An 9, 1800« Quatorze brigands arrêtaient et pillèrent quarante voyageurs entre Valensole et Gréoux et sur la route d'Allemagne. »

AN 10, 1801 « Quarante bandits stationnaient dans une campagne du terroir de Saint Martin, durant ce temps ils se postèrent sur la route qui va de Saint Martin à Allemagne et dévalisèrent une dizaine de voyageurs, entre autres Pierre Faury, dit Papillon, qui portait des bijoux. » Une douzaine d'autres bandits se joignirent à eux pour faire « un bon coup avant de regagner le Var, il s'agissait d'assassiner le maire de Saint Martin » redouté par son zèle dans la poursuite des brigands, mais celui-ci informé du guet-apens, en échappa.

Les Santons de Provence



Les Santons de Provence sont des petits personnages en argile fait à la main, très colorés, représentant dans la crèche de Noël la scène de la Nativité. On doit donc y retrouver l'enfant Jésus, la vierge Marie et Saint Joseph, l'âne et le bœuf pour réchauffer l'enfant avec leur souffle. C'est la base.

Viennent ensuite les bergers censés répandre la nouvelle de la naissance de Jésus et les rois mages qui apportent des offrandes.

La tradition de la crèche de Noël trouve son origine au Moyen Âge. Une légende tenace veut que François d'Assise, dont la mère était originaire de Tarascon, ait créé en 1223 la première crèche vivante à Greccio, en Italie, alors que ces scènes étaient déjà jouées depuis plusieurs siècles par des comédiens dans les mystères de la Nativité sur les parvis des églises. Cette « crèche vivante » a donné naissance à une tradition qui s'est perpétuée, mais les « acteurs » ont été très largement remplacés par des personnages en bois, en cire, en carton pâte, en faïence et même en verre. Les premières crèches ressemblant à celles que nous connaissons font leur apparition dans les églises au XVI^e siècle,

En Provence, la première crèche connue a été créée à Marseille en 1775. Elle était constituée de mannequins articulés habillés avec des costumes locaux. Le créateur y avait même placé des hippopotames, des girafes et des rennes. Mais après la Révolution Française, les églises ont fermées et les messes de minuit ont été supprimées. Il n'était donc plus possible de faire des représentations publiques de la nativité. C'est alors que des petits personnages, les « **santoun** » ou « **petits saints** », ont été créés pour qu'une crèche de Noël puisse fleurir dans l'intimité du foyer de chaque famille provençale. On fabriquait ces crèches avec toutes sortes de matériaux : verre filé, bois, terre cuite cire et même un mastic surnommé « mie de pain ». Au XVIII^e siècle, les premiers moulages des figurines en argile crue apparaissent et les premières créations de santons (ceux de Lagnel) sont exposées sur le cours Saint Louis à Marseille en décembre 1803 : c'est la création de la première foire aux Santons.



Aujourd'hui, la crèche provençale constitue une de nos traditions de Noël. Dans la crèche provençale, il y a différents groupes de santons qui complètent les personnages habituels de la crèche classique. Ils se divisent en quatre catégories :

- 👤 Les santons placés dans l'étable
- 👤 Les Santons qui apportent des cadeaux
- 👤 Les Santons qui représentent les différents métiers de Provence
- 👤 Les animaux et les accessoires nécessaires pour figurer un village provençal typique (étable, maisons, puits, rivière, pont, moulin, église, etc.)

Elle porte souvent les souvenirs d'enfance et beaucoup de l'histoire de chaque famille. Chaque crèche est donc très personnelle car nombreux sont ceux qui place en elle la mémoire des anciens.



Les obligations légales de débroussaillage

Les cas dérogatoires :

- Les terrains agricoles, les vergers et oliveraies cultivés et régulièrement entretenus suffisent à la protection contre les incendies et ne nécessitent pas de traitement spécifique ;
- Les arbres remarquables (éléments du patrimoine, arbres sénescents et/ou d'intérêt biologique) situés à moins de 3 mètres, houppiers compris, d'une construction peuvent être conservés sous réserve d'être mis à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris ;
- Les haies peuvent être conservées sous réserve d'être mises à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppier compris.

Qui contrôle ?

C'est le maire qui a la responsabilité du contrôle des obligations légales de débroussaillage sur sa commune.

Qui Constate les infractions ?

Ce sont les agents de police municipale, les agents forestiers de l'État, de l'Office National des Forêts, les gardes champêtres, et les agents de police judiciaire habilités à rechercher et à constater les infractions forestières.

Quelles sont les sanctions ?

Outre le risque collectif qu'il engendre, le non respect de l'obligation de débroussailler expose le propriétaire à une amende de 135 à 1500 euros et à une mise en demeure de réaliser les travaux, à défaut les travaux seront réalisés d'office à la charge du propriétaire.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour vous accompagner dans la protection de vos biens, en savoir plus sur la réglementation en vigueur ou vous sensibiliser à la problématique « feux de forêts » plusieurs sites d'informations sont à votre disposition :
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr
www.onf.fr
www.prevention-incendie-foret.com
www.olme.org

Réalisation : ONF et DDT 04
 Crédits photos : ONF
 Graphiste : René Leydet DDT 04
 Impression : Imprimerie de Haute-Provence



PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS



Les obligations de débroussaillage dans les Alpes de Haute-Provence

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt

Le débroussaillage a pour objectif de limiter la propagation des incendies de forêts et d'en diminuer l'intensité grâce à la réduction de la végétation combustible, en rompant la continuité.

Il permet d'éviter ou de ralentir les départs de feux accidentels à proximité des habitations et d'assurer la sécurité des biens et des personnes face aux flammes. Il améliore la sécurité et l'efficacité des secours et facilite ainsi l'extinction des feux.

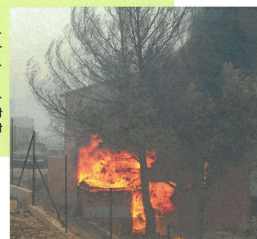
Quelle est l'efficacité du débroussaillage ?

Le rôle du débroussaillage est prouvé

Des retours d'expérience sont régulièrement effectués après les grands feux pour évaluer l'efficacité du débroussaillage autour des habitations.

Ces études confirment qu'un débroussaillage réglementaire effectué autour des habitations assure une protection efficace dans 80% des cas.

À l'inverse, près de la moitié des habitations mal ou pas débroussaillées subissent des dégâts extérieurs, voire sont totalement détruites.



Où débroussailler ?

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

Le débroussaillage en 7 points

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 04 juillet 2013 précise les modalités techniques du débroussaillage.

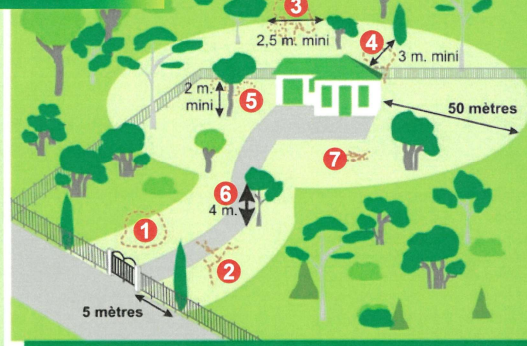
On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- 1 la coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse ;
- 2 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissants ou sans avenir ;
- 3 la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 2,5 mètres ;
- 4 la coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de l'aplomb des façades des constructions ;
- 5 l'élagage de toutes les branches basses sur 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 3 mètres de hauteur ;
- 6 la coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres ;
- 7 l'élimination de tous les végétaux coupés.

AVANT



APRES



Risotto saumon

Complet, équilibré, c'est bon pour les papilles et pour la santé!

Ingrédients (4 personnes)

- 400gr riz pour risotto
- pavés de saumon sans peau (environ 600gr)
- 10 asperges ou 1 courgette précuite à la vapeur
- 2 oignons moyens
- 1,5l d'eau
- 2 cubes de bouillon basilic huile d'olive
- 20cl de vin blanc de cuisine
- 4 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 2 cuillères à soupe d'aromates secs oignons, basilic, romarin
- 1 cuillère à soupe d'ail semoule
- 20cl de crème liquide 4% ou 12%
- parmesan râpé

Préparation

Faire bouillir l'eau avec les 2 cubes de bouillon basilic huile d'olive.

Pendant ce temps, couper les oignons en lamelles, le saumon en cubes et les asperges en 3 ou 4 morceaux et les courgettes en cubes et les faire cuire à la vapeur et réserver,

Dans une poêle, faites revenir les oignons dans l'huile d'olive, ajouter le saumon et les asperges/courgettes, saler, poivrer et ajouter l'ail en poudre et les aromates.

Faire rissoler 3 minutes, puis baisser le feu et déglacer avec un peu de vin blanc.

Laisser cuire à feu très doux 20 min avec couvercle.

À la fin, rajouter la crème liquide et réserver.

Réserver le bouillon et y verser le reste de vin blanc.



Dans une grande poêle, mettre les 2 cuillères à soupe d'huile d'olive et placer le riz sur toute la surface de la poêle, le plus à plat possible. Mélanger pour que tous les grains soient imbibés d'huile, et jusqu'à ce qu'ils soient translucides. Versez une louche de bouillon. Laissez le riz l'absorber puis ajoutez une autre louche jusqu'à la fin du bouillon. Cela prendra environ 20 min.

Quand le riz est cuit, ajouter la préparation saumon-oignons crème. Mélanger, ajouter 2 cuillères à soupe de parmesan et laissez mijoter 5 minutes, en remuant de temps en temps. Le riz doit être tendre. Salez et poivrez de nouveau si nécessaire.

Bon appétit, . . .

Infos Pratiques

Mairie :

☎ 04-92-77-43-10

💻 mairie@allemagne04.com

Horaires d'accueil du public :

Du lundi au vendredi

De 08h30 à 12h00

DLVA:

☎ 04-92-70-34-00

💻 accueil@dlva.fr

Agence Postale Communale :

☎ 04-92-75-02-61

Horaires d'accueil du public :

Du mardi au vendredi 9h-12h

Samedi 8h30-12h00

École Philippe Mensang :

☎ 04-92-77-49-22

Pompiers :

18 ou 112

Médecin de garde :

15

Médiathèque :

☎ 04-92-72-39-32

Horaires ouverture:

Les jeudis :

Hiver : De 14h00 à 17h00

Été : De 15h00 à 18h00

Les samedis :

Hiver : De 14h00 à 16h00

Été : De 15h00 à 17h00

Gendarmerie de Riez:

☎ 04-92-77-85-76 ou 17

Commerces ambulants

Jeudi soir : Pizza Line

☎ 06-34-65-13-88

Vendredi soir : Mamie Thai

☎ 07-61-21-78-22

Dimanche soir : Pizza Dédé

☎ 06-08-50-85-39



tabac info service
le site + l'appli + le 39 89*

* 0,18€/min depuis un poste fixe. Du lundi au samedi de 8h à 20h.





Agenda des manifestations



1^{er} semestre 2022*

Ballade VTT Organisé par le Syndicat d'initiative	Mars 2022
Vide-greniers Organisé par le Syndicat d'initiative	10 avril 2022
Fête votive de la St Marc Organisée par le Comité des Fêtes	Du 22 au 25 avril 2022
Aïoli à la salle polyvalente Organisé par le Comité des Fêtes	1 ^{er} mai 2022
Vide-greniers Organisé par le Syndicat d'initiative	8 mai 2022
Terroir et Artisanat autour du Colostre Marché sur la place et expo à la salle polyvalente Organisé par le Syndicat d'initiative	15 mai 2022
Journée du livre Jeunesse	Mai 2022
Traditionnel Couscous à la salle polyvalente Organisé par le Syndicat d'initiative	Juin 2022
Vide-greniers Organisé par le Syndicat d'initiative	12 juin 2022
Festival Les poètes, dans la cour de l'école Organisé par le S.I en association avec Les Poètes des Haute Terre	Juin 2022

Certaines dates vous seront précisées ultérieurement

*Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire



MOTS FLÉCHÉS

Sport de glace	↓	Contrat de travail	↓	Période		Sport tranquille	↓	Obtenu
Ballade Sportive		Mauvais		Sous-trait		A vu le jour		
		↓		↓		↓		↓
Abri	→				Bouclier	→		
Outil D'alpiniste					Chaussure De plage			
↓			Conjonct- ion	→	↓	Interjection	→	
			Tablette			Aven		
Conteste	→		↓	Volaille	→	↓		Sport de montagne
Descente Des rapides				Terre océane				↓
↓				↓			Grecque	
L'or blanc		Plante marine	→			↓		
		Exerce une action						
↓		↓			Le reste	→		
Terreurs	Négation	→		Saison à la montagne	↓	Arrose St Omer	→	
	Discipline De ski					Condition		
↓	↓					↓	Petite Sainte	
Fuse dans L'arène	→			Autorisat- ion de séjour	→		↓	
Nations Unies				Note				
↓			Moitié de demi	→		Cours à la fac	→	
Submergée	→							

COLORIAGE



Avec l'accord de tes parents, envoie nous ton coloriage par mail à

mairie@allemagne04.com

ou déposes le directement à la mairie

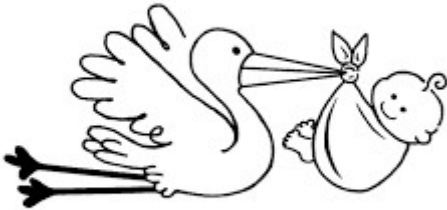
Nous le publierons sur la page Facebook

[Mairie d'Allemagne-en-Provence](#)

Le coloriage qui obtiendra le plus de j'aime remportera un lot de fournitures de dessin et coloriage

État-Civil

Naissances



Aurélien, José, Lucien NUNES
Né le 1^{er} Juillet 2021

Julia DIJOUX
Née le 17 Novembre 2021

*Félicitations aux parents et bienvenue
aux bouts de choux !*

Mariage

Mme Annie Michèle Josette TOUTAIN
Et
Mr Frédéric Michel Arthur VANHEE
Le 15 décembre 2021



Félicitations aux nouveaux mariés!

Décès

Le 29 juillet 2021

- Mme Raymonde, Simone, Gilberte MATHIEU veuve BERNE

Le 15 septembre 2021

- Mr Claude, Maurice CHEVALLAY

Le 24 Novembre 2021

- Mr Alain POUPARD

Le 25 Novembre 2021

- Mme Danielle, Françoise CHIALVO Veuve ROVERA

*Nous présentons nos plus sincères condoléances aux
familles.*





Dans un souci écologique et économique, nous souhaitons favoriser la distribution du bulletin municipal par voie électronique.

Bien entendu si toutefois vous souhaitiez exceptionnellement avoir un exemplaire papier, comme par exemple pour l'état civil, il y en aura à disposition à la mairie.

Si vous le souhaitez, merci de nous communiquer votre adresse e-mail accompagnée du coupon ci-dessous directement à :

<mailto:mairie@allemagne04.com>

Ou de le déposer à la Mairie

Merci de compréhension et de votre collaboration!



Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Signature :

Données à caractère personnel. Le Maire d'Allemagne en Provence est le responsable du traitement des données collectées pour le bulletin municipal.

Les données personnelles que vous nous communiquez par l'envoi d'un courrier électronique, par connexion à un service en ligne, par renseignement d'un formulaire ou par tout autre moyen sont strictement confidentielles et destinées à vous diffuser le bulletin municipal.

Elles ne seront transmises à aucun tiers ni à titre onéreux, ni à titre gratuit et restent sur le territoire de l'Union Européenne.

Conformément à la loi n°78-17 du 5 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et de suppression des informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer de droit en vous adressant :

◆ par courrier à Mairie d'Allemagne en Provence, 26 Place de Verdun 04500 Allemagne en Provence

◆ Par mail au délégué de la protection des données (ou DPO) : dpo-rgpd@dlva.fr